

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin d'ajuster les dispositions d'abattage d'arbre

(dossier 1167303003)

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Les personnes intéressées de l'arrondissement de Ville-Marie et des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Rosemont-La Petite-Patrie et du Sud-Ouest, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Ville-Marie, sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a, lors de sa séance tenue le 6 octobre 2016, adopté le projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le **26 octobre 2016**, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
3. Ce projet de règlement vise à permettre l'abattage des arbres situés dans des emplacements faisant l'objet d'un aménagement paysager et situé dans un équipement institutionnel et sur le domaine public. Il vise également à revoir la distance par rapport à l'implantation projetée d'un bâtiment permettant l'abattage d'un arbre : celle-ci passerait de 3 m à moins de 5 m.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Ce projet ne contient pas une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement.
6. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 8 octobre 2016

Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/villemarie